



PROPOSITION D'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE LEGAL VILLAGE FAMILY

Nouvelle affaire Avenant au contrat n° : 568 _____

Date d'effet : ____ / ____ / ____ Échéance annuelle : _____

Producteur

Nom : _____

N° de compte producteur : _____

Réf : _____

Paielement de la prime

Annuel / Mensuel avec domiciliation (pas de minimum) / semestriel + 3 % / trimestriel + 6 %

Preneur d'assurance

(Pour les produits Full Tax Advantage ou Flex Tax Advantage, seul 1 preneur d'assurance, 1 personne physique peut souscrire le contrat)

Nom, prénom : _____

Adresse (rue, code postal et localité) : _____

Numéro de registre national : _____

(Ce renseignement est nécessaire pour pouvoir souscrire la formule Full Tax Advantage ou Flex Tax Advantage et ce conformément à l' Arrêté royal du 16 juillet 2019 en matière d'attestations pour la réduction d'impôt pour primes pour une assurance assistance juridique.)

Date de naissance : _____

Adresse mail : _____

Garanties souhaitées

A. PROTECTION JURIDIQUE VEHICULE

FULL (GARANTIE TOUT EST COUVERT SAUF) FIX (GARANTIE DE BASE)

TOUS VEHICULES (à partir de 3 véhicules) VEHICULE INDIVIDUEL

Option rapatriement oui non

Option bon conducteur* oui non

* Pour être un bon conducteur, il faut que (conditions cumulatives) :

l'assuré déclare ne pas avoir demandé une intervention dans le cadre d'un sinistre AUTO à une compagnie protection juridique pendant les 5 dernières années.

l'assuré déclare ne pas avoir fait l'objet de mesures d'assainissement de la part d'un assureur RC AUTO ou dommage AUTO au cours des 3 dernières années.

Si véhicule individuel merci de compléter ci-dessous

1°) Plaque ou n° de châssis : _____ Type / usage _____ Date prise d'effet _____

2°) Plaque ou n° de châssis : _____ Type / usage _____ Date prise d'effet _____

Dans le cas où le second véhicule a une date d'effet différente que le 1er, la compagnie le couvre gratuitement jusqu'à l'échéance principale suivante.

B. FULL TAX ADVANTAGE

(Ce produit donne droit à une réduction d'impôt et ce conformément à la loi du 22/04/2019)

Date d'effet : _____

C. FLEX TAX ADVANTAGE

(Ce produit donne droit à une réduction d'impôt et ce conformément à la loi du 22/04/2019)

Date d'effet : _____

D. PROTECTION JURIDIQUE HABITATION

FORMULES FULL FLEX FIX

Habitations privées assurées

Résidence principale (toujours même adresse que le preneur d'assurance) Date d'effet : _____

Résidence secondaire Date d'effet : _____

Adresse (rue, code postal, localité et pays) : _____

Autres immeubles (maximum 4)

- 1° Adresse (rue, code postal, localit  et pays) : _____
_____ Date d'effet : _____
- 2° Adresse (rue, code postal, localit  et pays) : _____
_____ Date d'effet : _____
- 3° Adresse (rue, code postal, localit  et pays) : _____
_____ Date d'effet : _____
- 4° Adresse (rue, code postal, localit  et pays) : _____
_____ Date d'effet : _____

E. **PROTECTION JURIDIQUE VIE PRIVEE**

FORMULES FULL FLEX FIX

Option E-protect (uniquement pour les formules Flex et Fix car cette option est comprise dans la formule Full)

F. **BATEAU DE PLAISANCE**

Type de bateau / Num ro CIN: _____

G. **E-PROTECT STAND ALONE**

Ant c dents v hicules & non auto particulier

Une garantie d'assurance PJ, similaire en tout ou en partie aux garanties souscrites ici, est-elle toujours en vigueur aupr s d'un autre assureur   la date d'effet du contrat ? non oui

Une garantie d'assurance PJ, similaire en tout ou en partie aux garanties souscrites ici, est-elle r sili e ou refus e par un autre assureur ?
 non oui

L'assur  a au moins un v hicule au bureau de tarification ? non oui

Le preneur d'assurance ou un de ses proches a-t-il  t  partie dans plus d'un proc s p nal, administratif ou civil, les 5 derni res ann es ? non oui

Avez-vous des  l ments   nous d clarer qui seraient de nature   aggraver le risque? non oui

Si oui, veuillez pr ciser: _____

Proposition

La proposition d'assurance n'engage ni le candidat preneur d'assurance ni la Compagnie   conclure le contrat. Si dans les 30 jours de la r ception de la proposition, la Compagnie n'a pas notifi  au candidat preneur, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance   une demande d'enqu te, soit le refus d'assurer, elle s'oblige   conclure le contrat sous peine de dommages et int r ts.

Vie priv e

Les donn es   caract re personnel (« les donn es personnelles ») communiqu es par la personne concern e ou re ues l gitimement par AXA Belgium, responsable des traitements, peuvent  tre trait es par la compagnie en vue de la gestion du fichier des personnes, de la gestion des contrats d'assurance et des sinistres, du service   la client le, de la gestion de la relation avec l'interm diaire d'assurance, de marketing direct, de la d tection, pr vention et lutte contre la fraude, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de l'acceptation des risques, de la surveillance du portefeuille, d' tudes statistiques. Ces traitements sont n cessaires   l'ex cution du contrat d'assurance, au respect d'une obligation l gale ou aux int r ts l gitimes d'AXA Belgium. Dans la mesure o  la communication des donn es personnelles est n cessaire pour permettre de r aliser les finalit s  num r es ci-dessus, ces donn es peuvent  tre communiqu es   d'autres entreprises membres du groupe AXA,   des entreprises et/ou   des personnes en relation avec celles-ci ainsi qu'aux autorit s publiques comp tentes et au bureau de r glement charg  par AXA de g rer les sinistres frappant une garantie de protection juridique. La personne concern e peut demander l'acc s, la rectification, l'effacement ou la portabilit  de ses donn es personnelles, choisir d'en limiter l'usage ou s'opposer   leur traitement. Dans le cas o  la personne concern e a donn  une autorisation sp ciale et expresse pour l'utilisation de certaines de ses donn es, elle peut la retirer   tout moment sous r serve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'ex cution de son contrat.

AXA Belgium veille   assurer un niveau ad quat de protection lorsque les donn es personnelles sont transf r es hors Union Europ enne.

La personne concern e peut obtenir plus d'informations et exercer ses droits soit en consultant ses conditions g n rales soit via son espace client MyAXA, soit via le site internet www.AXA.be, ou encore par courrier postal   l'adresse suivante : AXA Belgium – Data Protection Officer (TR1/884), Place du Tr ne 1, 1000 Bruxelles.

En signant ce document, la personne concern e donne son consentement explicite pour le traitement des donn es relatives   sa sant  et   ses ant c dents judiciaires, n cessaires pour l'acceptation du risque et la gestion du contrat d'assurance et des sinistres.

Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances entra ne non seulement la r siliation du contrat d'assurance, mais fait  galement l'objet de poursuites p nales sur la base de l'article 496 du Code p nal.

L'entreprise d'assurances AXA, pourra, le cas  ch ant communiquer au GIE Datassur des donn es   caract re personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'appr ciation des risques et de la gestion des contrats et des sinistres y relatifs.

Toute personne justifiant de son identit  a le droit d'obtenir communication et, le cas  ch ant, rectification des donn es la concernant aupr s de Datassur.

Pour exercer ce droit, la personne concern e adresse une demande dat e et sign e accompagn e d'une copie de sa carte d'identit    l'adresse suivante : Datassur, 29 Square de M e s   1000 Bruxelles.

Contact LAR : underwriting@legalvillage.be

Le preneur d'assurance d clare que les r ponses faites sur cette proposition sont sinc res et compl tes.

Fait le ____ / ____ / ____   _____.

Signature du preneur d'assurance   faire pr c der de la mention "Lu et approuv "